

## Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Pays de Verdun

Séance du 13 décembre 2022

Délibération n°DE\_2022\_12\_003

Nombre de délégués : 24

Quorum : 13

Votants : 14 dont 1 suppléant

RF  
Préfecture de la Meuse

Contrôle de légalité  
Date de réception de l'AR: 28/02/2023  
055-200088961-20221213-DE\_2022\_12\_003-DE

*L'an deux mille vingt-deux et le treize décembre, à 17 heures 30, le Conseil Syndical du Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Pays de Verdun, légalement convoqué en date du 07 décembre 2022, s'est réuni en visioconférence, sous la présidence de Monsieur Julien DIDRY.*

Ont pris part au vote :

Monsieur Julien DIDRY, Monsieur Jean-Marie ADDENET, Monsieur Antoni GRIGGIO, Monsieur Fabrice BEAUMET, Monsieur Philippe HENRY, Monsieur Eric DUMONT, Monsieur Sébastien JADOUL, Monsieur Jean-Marie MISSLER, Madame Jocelyne ANTOINE MALICK, Monsieur Massimo TRINOLI, Monsieur Pascal PIERRE, Monsieur Romuald LEPRINCE, Monsieur Jean-Michel NICOLAS, Monsieur Jean-Paul COLIN

Madame Jocelyne ANTOINE MALICK est désigné secrétaire de séance.

### **7.5 - Prolongation du dispositif "Pass Numérique"**

Monsieur DIDRY, Président, expose ce qui suit :

"Depuis septembre 2021, le Pays de Verdun déploie sur le nord meusien le dispositif « Pass Numérique » de l'Agence National de la Cohésion des Territoires (ANCT). Cet outil permet aux personnes en fragilité numérique de bénéficier gratuitement de sessions de formation de base aux outils numériques sur ordinateur, tablette et smartphone. 5 axes sont définis sur la base d'un plan de formation national (13 modules, 19 sessions) :

- Thème 1 : Compétence de base
- Thème 2 : Utilisation professionnelle du numérique
- Thème 3 : Accéder à ses droits en ligne
- Thème 4 : Numérique en famille
- Thème 5 : Vivre à distance avec le numérique

Le PETR s'appuie sur 25 structures de diffusion pour identifier les personnes en besoin de médiation et prescrire les pass ainsi que sur 9 lieux de médiation (hors Pays d'Étain) qui couvrent l'ensemble du territoire du PETR.

Aujourd'hui, il reste moins de 1200 pass sur les 1800 à utiliser jusqu'au 31 décembre 2022, date prévue de clôture du dispositif. Au niveau national, le constat est identique, les pass ne s'écoulent pas au rythme imaginé. L'ANCT propose un avenant à la convention pour proroger le dispositif d'un an. Cela permettrait d'animer 1 voire 2 nouvelles périodes de formation sur le territoire afin de consommer le solde de l'enveloppe initiale dédiée au projet.

Une partie des lieux de médiations est favorable à la poursuite du dispositif qu'ils maîtrisent désormais avec la communication qui commence à porter ses fruits.

#### **Calendrier prévisionnel proposé :**

- Janvier à juin 2023 :
  - 3<sup>e</sup> période de formation
- Juillet à décembre 2023 :
  - 4<sup>e</sup> période de formation
- 31 décembre 2023 :
  - Fin des formations
- 31 mars 2024 :
  - Clôture du programme

Au-delà de la validation de la prolongation de l'aspect technique du dispositif, il convient, le cas échéant, de proroger également les modalités administratives de mise en œuvre de l'enveloppe confiée à la société Beegift dans le cadre d'un avenant à la convention de mandat.

Vu la délibération DE2020017 du 16 décembre 2020 relative à la mise en place du dispositif Pass Numérique sur le Pays de Verdun,

Entendu l'exposé qui précède,

**Après en avoir délibéré à l'unanimité**, le Conseil Syndical

**VALIDE** la prolongation du dispositif Pass Numérique sur le territoire du Pays de Verdun pour une durée d'un an,

**MAINTIENT** l'enveloppe dédiée aux Pass Numérique à hauteur de sa définition initiale,

**INSCRIT** au budget les crédits nécessaires au paiement de la prestation,

**AUTORISE** le Président à signer l'ensemble des documents relatifs à la poursuite du dispositif.

Ont délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour copie certifiée conforme par le Président.

Le Président,

Julien DIDRY

